

GAY-LUSSAC MICROCAPS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31.12.2024

GAY-LUSSAC GESTION



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	9
Rapport du commissaire aux comptes	11
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	16
Actif	16
Passif	17
Compte de résultat	18
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	21
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	22
Règles & méthodes comptables	25
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	27
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	28
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	30
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	31
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	31
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	31
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	32
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	33
Exposition directe sur le marché des devises	34
Exposition directe aux marchés de crédit	35
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	36
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	37
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	38
Créances et dettes - ventilation par nature	38
Frais de gestion, autres frais et charges	39
Engagements reçus et donnés	41
Acquisitions temporaires	41
Instruments d'entités liées	42
Détermination et ventilation des sommes distribuables	43
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	43
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	46
Inventaire des actifs et passifs	49
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	52
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	54

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	55
Synthèse de l'inventaire	56
Comptes annuels au 31.12.2023	57
Informations SFDR	84

Société de gestion	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris
Dépositaire et conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Commercialisateur	GAY-LUSSAC GESTION 45, avenue George V - 75008 Paris

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Actions des pays de l'Union Européenne.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation intégrale du résultat net et des plus-values nettes réalisées, comptabilisation des coupons courus.

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme et à rechercher une valorisation du FCP supérieure à 7% en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, grâce à une gestion discrétionnaire sur les titres de petites capitalisations boursières, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 7% en rythme annuel moyen sur longue période, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds Commun de Placement.

Indicateur de référence : Aucun indice de marché existant ne reflète l'objectif de gestion du FCP.

La stratégie d'investissement utilisée rend sans signification la comparaison à un éventuel indicateur de référence.

Toutefois, à titre d'information, la performance du Fonds pourra être comparée, à posteriori, à celle de l'indice MSCI Europe Micro Caps Daily Net TR Local (ticker Bloomberg : MSEIEMLN Index).

L'indice MSCI Europe Micro Caps est un indice qui représente l'évolution de l'ensemble des actions de sociétés européennes de très petites capitalisations libellées en euros.

La performance de cet indice est calculée dividendes nets réinvestis, quotidiennement à la clôture.

La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indiciaire, la performance du Fonds pourra s'écarter de cet indicateur de référence tant à la hausse qu'à la baisse.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées :

Le portefeuille est spécialisé majoritairement dans la gestion discrétionnaire d'actions cotées sur les marchés réglementés ou régulés de « micro capitalisations » (capitalisations boursières inférieures à 300 millions d'€uros, lors de l'entrée en portefeuille) de tous les pays de l'Union Européenne, sans allocation géographique ou sectorielle particulière, et au minimum à 75% de l'actif net en titres éligibles au PEA-PME, soit des entreprises qui, d'une part, emploient moins de 5 000 salariés et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaire n'excédant pas 1.5 milliard d'€uros ou un total de bilan ne dépassant pas 2 milliards d'€uros.

Le fonds investit à hauteur de 30 % minimum dans des titres de sociétés françaises, et à hauteur de 10% minimum dans des titres de PME, TPE ou ETI françaises. A la date du Prospectus le fonds bénéficie du label Relance.

Le fonds est éligible aux contrats d'assurance-vie DSK, à ce titre le fonds détient également au minimum 5% de son actif en actions négociées sur les marchés réglementés de l'Espace Economique Européen dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

Une proportion maximum de 10% de l'actif net pourra être investie dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne (pays de l'OCDE et pays émergents, notamment Suisse, Norvège, Turquie et pays de l'Est).

La sélection des valeurs est basée sur un processus d'investissement en 4 étapes prenant en compte à la fois des critères quantitatifs (levier opérationnel, génération de cash flows, ratios de valorisation, rentabilité des FCP propres, décote sur ANR, rendement...) et qualitatifs (profil du secteur d'activité, qualité du management, pérennité du business model). La 1ère étape

est la définition de l'univers d'investissement à travers des filtres quantitatifs. La 2ème étape est la sélection des valeurs en fonction d'un comité thématique, qui détermine 3-4 grands thèmes structurels et/ou conjoncturels. La 3ème étape est la validation de ces valeurs en fonction d'une analyse fondamentale de chacune de ces sociétés. Enfin la dernière étape est la construction et le suivi du portefeuille en fonction d'un budget de risque.

Le FCP détiendra un nombre limité de valeurs (une cinquantaine environ).

Le portefeuille peut être investi à hauteur de 25% maximum de l'actif net en obligations et autres TCN issus d'un état membre de la zone Euro, en titres monétaires et en bons de souscription d'actions.

L'origine de la performance potentielle peut tout aussi bien provenir de la gestion de l'allocation sectorielle que de la sélection de valeurs. Dans une moindre mesure, la gestion des liquidités peut aussi contribuer à cette valeur ajoutée, les actions constituant l'instrument financier privilégié par excellence dans le cadre de la gestion du Fonds.

Dans une proportion maximum de 10% de l'actif net, le portefeuille pourra être investi en OPCVM de tous types de classification.

Le FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Pour la part H, le risque de change de la devise de la part (USD) par rapport à la devise de référence du FCP (EUR) fera systématiquement l'objet de transactions de couverture. Ainsi cette part H sera couverte contre le risque de change : elle sera « hedgée ». Tous les coûts et risques découlant des transactions de cette couverture du risque de change seront à la charge des parts H.

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et sociales, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement Disclosure ».

Le FCP Gay-Lussac Microcaps n'a pas d'objectif d'investissement durable au sens de l'article 3 du règlement (UE) 2020/852, et correspond à un produit « #1B Other E/S characteristics ».

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant. Le taux d'analyse extra-financière a pour objectif d'être constamment supérieur à 90%.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités durables sur le plan environnemental.

Le FCP ne possède pas le Label ISR à la date du prospectus.

Le fonds n'a pas désigné d'indice de référence vis-à-vis des caractéristiques E et S qu'il promeut.

2. Les Actifs (hors dérivés) :

➤ Les actions :

Gay-Lussac Microcaps est un Fonds éligible au PEA-PME, investi à hauteur de 75% minimum de l'actif net en actions françaises ou de l'Union Européenne.

Dans le respect de la réglementation du régime PEA-PME, le Fonds est investi majoritairement en actions et titres assimilés de sociétés de l'Union Européenne cotés sur les marchés réglementés ou régulés, d'une part, qui emploient moins de 5 000 salariés et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaire n'excédant pas 1.5 milliard d'€uros ou un total de bilan ne dépassant pas 2 milliards d'€uros. L'investissement est fait majoritairement dans les titres de micro capitalisations, dont la capitalisation n'excède pas 300 millions d'€uros lors de leur entrée en portefeuille.

Le fonds investit à hauteur de 30 % minimum dans des titres de sociétés françaises, et à hauteur de 10% minimum dans des titres de PME, TPE ou ETI françaises. A la date du Prospectus le fonds bénéficie du label Relance.

Le fonds est éligible aux contrats d'assurance-vie DSK, à ce titre le fonds détient également au minimum 5% de son actif en titres à risque en actions de sociétés non cotées, actions négociés sur les marchés réglementés de l'Espace Economique Européen dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif net dans des actions cotées de tous les pays de l'Union Européenne ayant une capitalisation inférieure à 300 millions.

Au total, le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% maximum de son actif net dans des titres de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne. Le gérant interviendra sur les pays émergents jusqu'à 10% de l'actif net du Fonds. Le risque de change ne sera pas couvert.

Gay-Lussac Microcaps peut détenir des titres de sociétés dont l'activité se développe essentiellement dans les pays de l'Union Européenne cotés sur des marchés réglementés ou régulés des pays de l'OCDE. L'investissement dans les pays hors Union Européenne se fera à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

➤ Les titres de créances et instruments du marché monétaire :

Dans la limite de 25% maximum, l'actif net du Fonds peut être investi en produits de taux, obligations, titres de créance et instruments de marché monétaire libellés en euros : les titres utilisés bénéficieront d'une notation minimale « Investment Grade » ou jugée comme équivalente selon l'analyse de la société de gestion.

Le Fonds investira en titres émis aussi bien par des émetteurs privés que des émetteurs publics.

Le Fonds n'investira pas dans des titres dits spéculatifs.

La fourchette de sensibilité sera comprise entre 0 et 3.

Au total, le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 25% de l'actif net.

➤ Les parts ou actions d'autres OPCVM :

Le FCP ne pourra pas investir plus de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou de droit européen conformes à la Directive européenne 2009/65/CE.

Ces OPCVM peuvent être de tout type de classification.

Les OPCVM sélectionnés peuvent être gérés par par GAY-LUSSAC GESTION.

3. Les instruments dérivés :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré.

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Change.

Natures des interventions :

- Couverture uniquement.

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Change à terme.

Stratégies d'utilisation des dérivés :

- Couverture uniquement du portefeuille au risque de change.

Le FCP n'aura pas recours à l'utilisation de Total Return Swaps

4. Titres intégrant des dérivés :

Néant.

5. Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit à hauteur de 10% de son actif net.

6. Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours temporairement à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net.

7. Les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres : Néant.

8. Gestion des garanties financières : Néant.

Profil de risque : Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du FCP est soumise aux fluctuations du marché et qu'elle peut varier fortement.

Risque de perte en capital : Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés actions. Il existe un risque que le Fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié aux marchés des actions : Le degré d'exposition au risque actions est compris entre 75% et 100% de l'actif net. Une baisse des marchés actions peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les investissements du FCP sont concentrés sur les actions de micro capitalisations, de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles intermédiaires (ETI). Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapide que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.

Risque de liquidité : Le volume réduit des marchés des petites et moyennes capitalisations peut présenter un risque de liquidité. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Fonds et les conditions de prix auxquelles le Fonds peut être amené à liquider des positions, notamment en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative et/ou une suspension de celle-ci en cas de non cotation des titres.

Risque de taux : Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0 et 25% de l'actif net. Le FCP peut investir en obligations et sera donc soumis aux variations des taux d'intérêt. Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminue. La hausse des taux peut donc provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque de crédit : Il s'agit du risque pouvant résulter de la dégradation de signature ou de la défaillance d'un émetteur de titre de créance, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de ses actifs, et par conséquent la baisse de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de change : Le risque de change est le risque de baisse des investissements par rapport à l'€uro, devise de référence du portefeuille. La fluctuation des monnaies par rapport à l'€uro peut avoir une influence négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Le risque de change est proportionnel à la partie de l'actif investie en valeurs mobilières étrangères hors zone €uro (soit au maximum 100% de l'actif).

Risque lié aux investissements sur les marchés émergents : l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP peut être investi dans la limite de 10% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places financières. La fluctuation des cours de ces valeurs peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments et donc entraîner une hausse ou baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié aux produits dérivés : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Risque en matière de durabilité : Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Les facteurs de durabilité comprennent les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption.

Dans leur politique de risque de développement durable, rendue publique conformément à l'article 3 du règlement du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations sur les investissements durables et les risques de durabilité et modifiant la directive (UE) 2016/2341, les sociétés de gestion françaises comprennent des informations sur les risques liés au changement climatique ainsi que sur les risques liés à la biodiversité.

Risques liés à la prise en compte des critères extra-financiers dans le cadre de la mesure d'impact : La définition de normes, d'un système de notation et d'une terminologie ainsi que la qualité et la divulgation des données extra-financières et notamment ESG demeurent des enjeux de taille.

En l'absence de standardisation mondiale, il peut être difficile pour les investisseurs de comparer les offres ESG. L'absence d'une vision partagée sur la définition d'une activité durable, l'absence d'harmonisation des méthodes utilisées sur les activités ESG des entreprises, l'absence de cadre ou de liste de facteurs universellement acceptés pour garantir la durabilité des investissements, l'absence actuelle de normes communes entraînent des approches différentes pour fixer et atteindre des objectifs extra-financiers et notamment les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance ou « ESG ».

Le cadre juridique et réglementaire européen régissant la finance durable étant toujours en cours de finalisation, les approches extra-financières ainsi que les critères ESG peuvent varier en fonction des thèmes d'investissement, des classes d'actifs, de la philosophie d'investissement et de l'utilisation subjective des différents indicateurs ESG régissant la construction du portefeuille. La sélection et les pondérations appliquées peuvent dans une certaine mesure être subjectives ou fondées sur des métriques qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Les informations extra-financières et notamment ESG, qu'elles proviennent d'une source externe et / ou interne, sont, par nature et dans de nombreux cas, fondées sur une évaluation qualitative et critique, en particulier en l'absence de normes de marché bien définies et en raison de l'existence d'approches multiples investissement.

Les méthodologies et approches peuvent différer d'entre les émetteurs et les différents fournisseurs de données d'information extra-financières... (profil de compétences et d'expériences des personnels affectés à l'analyse, méthodologies de collecte, de traitement, d'analyse et de consolidation de ces informations, critères d'évaluation et leur pondération, rigueur de l'analyse...). Un élément de subjectivité et de discrétion est donc inhérent et pour ainsi dire inévitable à l'interprétation et à l'utilisation des données ESG. Par ailleurs, les critères ESG et de durabilité peuvent être peu exhaustifs ou manquer de précision. A ce jour, les données requises afin d'évaluer les principaux indicateurs d'incidences négatives ne sont pas toutes disponibles. Il existe un risque de précision et d'objectivité sur l'évaluation d'une valeur ou d'un émetteur.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Parts A : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.
- Parts R : tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes physiques.

- Parts I : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.
- Parts H : tous souscripteurs et plus particulièrement les institutionnels.

Les parts du Fonds sont éligibles aux Plans d'Épargne en Actions (PEA et PEA-PME) et aux contrats d'Assurance-vie, dont les contrats DSK.

Le Fonds convient à des investisseurs recherchant une exposition aux marchés actions par le biais de « micro capitalisations » pour profiter du développement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI) et qui sont conscient des risques liés à la volatilité des marchés.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il convient de tenir compte du patrimoine personnel, des besoins actuels, de la durée recommandée de ce placement mais également du souhait de prendre des risques du fait de la volatilité inhérente aux marchés des actions et de la stratégie dynamique du Fonds.

Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques d'un seul OPCVM.

Restrictions d'investissement

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« Securities Act 1933 ») ni admises en vertu d'une quelconque loi applicable dans un Etat américain. Ses parts ne doivent pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris dans leurs territoires ou possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (US Person et assimilée) tel que ce terme est défini par la réglementation américaine « Régulation S » dans le cadre de l'Act de 1933 adopté par l'Autorité américaine de régulation des marchés (« Securities and Exchange Commission » ou « SEC »).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Régime fiscal : Le FCP est éligible aux Plans d'Épargne en Actions (PEA et PEA-PME).

A ce titre, la gestion de ce FCP répond aux normes fixées pour le PEA et pour le PEA-PME. Le portefeuille comportera donc au minimum 75% d'actions éligibles au PEA-PME.

Le Fonds est éligible aux contrats d'assurance-vie DSK :

Le Fonds investit au moins 75% en actions françaises ou européennes et au minimum 5% de son actif en actions négociées sur les marchés réglementés de l'Espace Economique Européen dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros. Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour une durée de détention, pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.

La qualité de copropriété du Fonds le place de plein droit en dehors du champ d'application de l'impôt sur les sociétés. En outre, la loi exonère les plus-values de cessions de titres réalisées dans le cadre de la gestion du FCP, sous réserve qu'aucune personne physique, agissant directement ou par personne interposée, ne possède plus de 10% de ses parts (article 150-0 A, III-2 du Code général des impôts).

Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur de parts est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenus dans le Fonds.

Le Fonds ne proposant que des parts de capitalisation, la fiscalité applicable est en principe celle des plus-values sur valeurs mobilières du pays de résidence du porteur, suivant les règles appropriées à sa situation (personne physique, personne morale soumise à l'impôt sur les sociétés, autres cas...). Les règles applicables aux porteurs résidents français sont fixées par le Code général des impôts.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de part de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre chargé de clientèle ou de votre conseiller fiscal. Cette prestation ne pourra en aucun cas être facturée ni au Fonds ni à la société de gestion.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques, rédigés en français, ainsi que les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Société de Gestion de portefeuille : GAY-LUSSAC GESTION - 45, avenue George V - 75008 Paris. Tél. : 01.45.61.64.90. Ces documents sont également disponibles sur le site www.gaylussacgestion.com
- Date d'agrément par l'AMF : 29 novembre 2007.
- Date de création du FCP : 17 décembre 2007.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Stratégie de gestion :

La politique de gestion de Gay-Lussac Microcaps a été conforme à celle des exercices précédents.

Le segment des petites capitalisations boursières a été pénalisé dans un contexte de flux sous pression et d'instabilité politique en France qui a connu quatre premiers ministres différents sur l'année. L'indice CAC Small s'affiche ainsi en retrait de 7,98% sur l'année contre une baisse de 2,2% pour le CAC 40. L'exposition à la France est ainsi apparue être un frein à la performance, puisque l'indice STOXX 600 progresse lui de 6,0% sur l'année.

Dans ce contexte, le recul des valorisations des petites valeurs françaises nous a incités à renforcer plusieurs convictions au long de l'année. Ce fut notamment le cas de sociétés dans le secteur immobilier, comme Hexaom et Bassac. Le secteur a été pénalisé par la remontée des taux d'intérêt, limitant les capacités d'emprunt des ménages et réduisant ainsi les volumes de transactions. Cette situation a mené dans certains cas à des ajustements brutaux de prix des actifs dans un marché devenu moins liquide. Malgré ce contexte adverse qui a pénalisé leurs résultats, ces deux sociétés disposent de solides fondamentaux et ont pour point commun une attention forte portée aux coûts opérationnels. Nous avons donc régulièrement renforcé ces acteurs qui ont su traverser la crise.

Nous avons également renforcé plusieurs de nos convictions historiques, qui ont continué de publier de bons résultats. Ce fut le cas de Gerard Perrier, qui bénéficie de tendances porteuses et d'une gestion familiale prudente mais pertinente. Ce fut également le cas de Neurones, dont nous apprécions la récurrence de performance dans un secteur dont la visibilité s'est pourtant dégradée au cours de l'année. Le groupe bénéficie selon d'avantages compétitifs comme sa certification SecNumCloud lui permettant d'accéder à certains travaux spécifiques.

Plusieurs lignes ont été initiées durant l'année. LNA Santé notamment, qui évolue dans un secteur déprimé mais dont la valorisation nous semble trop peu exigeante pour des fondamentaux néanmoins de qualité. Nous avons également initié Aramis Auto qui a bénéficié d'une très bonne dynamique que nous avons exploitée avant de céder notre ligne en toute fin d'année.

Le fonds a bénéficié d'offres publiques d'achat sur Entersoft, Epsilon Net, Wedia, Esker – qui ont donc en conséquence été cédées sur l'année -, ainsi que d'une OPRA sur Voyageurs du Monde.

Du côté des ventes, nous avons notamment soldé nos lignes Akwel, Herige et la Française de l'Energie. Pour Akwel, bien que la valorisation du groupe restait attrayante, nous estimions que les attentes étaient trop élevées au regard des données d'immatriculation décevantes depuis le début de l'année, ainsi que des renégociations tarifaires complexes avec les OEMs. Pour Herige, malgré une valorisation fortement décotée nous ne voyions pas de catalyseur au redressement du cours de bourse. Les différents discours des acteurs du secteur semblent envisager une année 2025 qui restera, elle aussi, très compliquée. Pour Française de l'Energie, nous avons initié la position après la crise énergétique post-guerre en Ukraine. Nous apprécions le modèle opérationnel des cogénérations, nécessitant peu de capitaux humains et générant beaucoup de cash. Malheureusement, l'ouverture de nouveaux puits est trop dépendante des lenteurs administratives. Malgré une diversification en Norvège, le cas d'investissement était trop modifié pour garder notre position.

Performances :

Au 31 décembre 2024, les valeurs liquidatives des différentes parts de Gay-Lussac Microcaps s'établissent à :

- Part C : 614,11€ soit une performance de -3,65%
- Part H : 180 293,85\$ soit une performance de -2,37%
- Part I : 291 857,06€ soit une performance de -2,56%
- Part R : 156,19€ soit une performance de -2,93%

L'indice MSCI Europe MicroCaps Net Local TR affiche quant à lui une performance de +1,77% sur l'exercice. L'actif net de Gay-Lussac Microcaps s'établit à 91,07 M€ au 31/12/2024.

Nous tenons à rappeler que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La méthode utilisée par la société de gestion pour le calcul du risque global est celle du calcul de l'engagement.

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice 2024 est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Actifs éligibles au PEA

La proportion d'investissement des actifs en titres ou droits éligibles au PEA au 31/12/2024 est de 88,33%.

Procédure de choix des intermédiaires

Gay-Lussac Gestion dispose d'une procédure formalisée d'agrément et de suivi des prestataires de service d'investissement utilisés pour l'exécution des ordres. Cette procédure repose sur des critères d'appréciation de la prestation, tant qualitatifs que

de coût. Une fois agréés, ces prestataires font l'objet d'une revue régulière afin de s'assurer du maintien d'une qualité de service et d'exécution optimale. Les relations avec ces prestataires sont formalisées dans le cadre de conventions d'exécution d'ordres. La politique de sélection des contreparties est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Droits de vote

Le Fonds étant une copropriété de valeurs mobilières, aucun droit de vote n'est attaché aux parts détenues. Les décisions concernant le Fonds sont prises par la société de gestion dans l'intérêt des porteurs de parts.

La politique de vote est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

La politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site www.gaylussacgestion.com.

Information ESG

Cet OPCVM ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

Politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION

En lien avec les dispositions des directives 2011/61/UE et 2014/91/UE (respectivement Directives AIFM et UCITS V) et réglementations associées, GAY-LUSSAC GESTION (ci-après « la SGP ») s'engage à établir, mettre en oeuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques.

La politique de rémunération établie par GAY-LUSSAC GESTION n'encourage pas à une prise de risque incompatible avec la stratégie, la nature, la portée et la diversité de ses activités. Cette politique est conçue de manière à éviter toute situation de conflits d'intérêts et prévenir des prises de risques inconsidérés et incompatibles avec les intérêts des clients.

Le règlement SFDR, notamment au sein de son article 5, exige que les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers incluent dans leur politique de rémunération « des informations sur la manière dont ces politiques sont adaptées et sont compatibles avec l'intégration des risques en matière de durabilité ».

Depuis le 10 mars 2021, GAY-LUSSAC GESTION a intégré les recommandations de l'article 5 du règlement SFDR et a mis à jour sa politique de rémunération qui, dorénavant, prend en compte de critères de « durabilité » dans sa partie relative à la détermination de la composante variable de la rémunération des collaborateurs en ce inclus la prise en compte des « risques en matière de durabilité ».

La prise en compte, dans la politique de rémunération de GAY-LUSSAC GESTION, des risques en matière de durabilité repose sur une combinaison d'objectifs tant collectifs qu'individuels.

Ces objectifs sont mis à jour de manière trimestrielle lors du comité ESG et tiennent compte des risques identifiés par ce Comité.

La politique de rémunération applicable au titre de l'exercice 2024 a été revue lors de la réunion de présentation des risques.

Année d'attribution	2024	2023
(Ensemble des collaborateurs)	En K€	En K€
	(Réel)	(Réel)
Salaires fixes	1 784	1 595
Rémunérations variable totales (Différées + non différées)	495	369
Rémunérations variables non différées	495	369
Rémunérations variables différées		
TOTAL	2 279	1 964

Règlement SFTR

La société Gay-Lussac Gestion n'utilise pas dans sa gestion courante les opérations de financement sur titres et les contrats d'échange sur rendement global.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

GAY-LUSSAC MICROCAPS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
GAY-LUSSAC GESTION
45, avenue George V
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement GAY-LUSSAC MICROCAPS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2024 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**GAY-LUSSAC MICROCAPS****Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**GAY-LUSSAC MICROCAPS****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



GAY-LUSSAC MICROCAPS

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Arnaud Percheron

2025.04.16 14:59:07 +0200

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'AP', is written over a faint blue line.

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	86 129 916,77	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	86 129 916,77	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	4 059 933,75	-
OPCVM	4 059 933,75	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	9 087,73	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	90 198 938,25	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	1 234,77	-
Comptes financiers	1 025 874,02	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 027 108,79	-
Total Actif I + II	91 226 047,04	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	93 705 537,55	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-2 632 763,25	-
Capitaux propres I	91 072 774,30	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	153 272,74	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	153 272,74	-
Total Passifs: I + II + III + IV	91 226 047,04	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	3 099 808,30	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	90 668,74	-
Sous-total Produits sur opérations financières	3 190 477,04	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-4 504,46	-
Sous-total charges sur opérations financières	-4 504,46	-
Total Revenus financiers nets (A)	3 185 972,58	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 705 333,98	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-1 705 333,98	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	1 480 638,60	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-321 441,66	-
Sous-total revenus nets I = C + D	1 159 196,94	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	2 856 614,16	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-769 430,37	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	2 087 183,79	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-352 660,04	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	1 734 523,75	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-6 133 708,81	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	1 882,67	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-6 131 826,14	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	605 342,20	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-5 526 483,94	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-2 632 763,25	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE



STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du FCP consiste à surperformer le marché des actions sur le long terme et à rechercher une valorisation du FCP supérieure à 7% en rythme annuel moyen, après prise en compte des frais courants, sur une période supérieure à 5 ans, grâce à une gestion discrétionnaire sur les titres de petites capitalisations boursières, au travers d'entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance, et promouvant des caractéristiques sociales et environnementales.

L'AMF rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance de 7% en rythme annuel moyen sur longue période, indiqué dans la rubrique « Objectif de gestion », est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Fonds Commun de Placement.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Exprimés en EUR</i>	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actif net total	91 072 774,30	110 487 805,73	102 227 016,78	112 678 376,02	96 152 499,89
	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PART A					
FR0010544791					
Actif net	-	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	38 417,827	44 077,242	45 863,215	41 873,714	48 230,311
Valeur liquidative unitaire	614,11	637,38	598,8	728,78	522,43
Distribution unitaire sur revenu net <i>(y compris acomptes)</i>	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes <i>(y compris acomptes)</i>	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur <i>(personnes physiques) ⁽¹⁾</i>	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	14,31	16,32	80,70	117,43	11,52

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PART H					
FR0013392115					
Actif net	-	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	4,226	8,987	12,6205	27,491	71,377
Valeur liquidative unitaire	180 293,85	184 677,83	171 595,38	206 109,66	145 332,24
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	9 350,83	1 927,52	40 148,49	48 642,69	-5 084,82

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PART I					
FR0011672757					
Actif net	-	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	215,5943	239,284	230,9110	185,369	209,192
Valeur liquidative unitaire	291 857,06	299 515,27	278 194,60	334 746,62	237 573,83
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	10 141,00	10 838,90	40 432,37	56 529,17	6 618,94

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
PART R					
FR0013430550					
Actif net	-	-	-	-	-
Nombre de parts ou actions	24 481,572	57 314,006	56 614,949	83 334,467	99 163,389
Valeur liquidative unitaire	156,19	160,91	150,05	181,28	129,11
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	4,80	5,23	21,25	30,12	2,65

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus (antérieurement la comptabilisation était réalisée en incluant ces frais au prix d'achat ou de vente des titres. Cette option est dorénavant interdite par le Règlement ANC 2020-07).

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

1- Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché. Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :
 - Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
 - Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
 - Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Télékurs.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale du résultat net et des plus-values nettes pour les parts A, R, I, et H.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	110 487 805,73	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	47 608 800,30	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-64 459 827,98	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 480 638,60	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	2 087 183,79	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-6 131 826,14	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	91 072 774,30	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART A

FR0010544791	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	7 765,771	4 962 430,02
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-13 425,186	-8 453 234,80
Solde net des souscriptions/rachats	-5 659,415	-3 490 804,78

PART A

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART H

FR0013392115	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3	508 747,74
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-7,7605	-1 310 354,40
Solde net des souscriptions/rachats	-4,7605	-801 606,66

PART H

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART I

FR0011672757	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	138,3445	41 464 506,38
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-162,0344	-48 854 139,70
Solde net des souscriptions/rachats	-23,6899	-7 389 633,32

PART I

	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	-

PART R

FR0013430550	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 075,479	673 116,16
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-36 907,913	-5 842 099,08
Solde net des souscriptions/rachats	-32 832,434	-5 168 982,92
PART R		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010544791	PART A	Capitalisable	EUR	23 592 825,03	38 417,827	614,11
FR0013392115	PART H	Capitalisable	USD	733 392,85	4,226	180 293,85
FR0011672757	PART I	Capitalisable	EUR	62 922 718,68	215,5943	291 857,06
FR0013430550	PART R	Capitalisable	EUR	3 823 837,74	24 481,572	156,19

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Italie+/-	Allemagne+/-	Espagne+/-	Grèce+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	86 129,92	62 735,81	8 289,85	4 667,40	4 368,00	2 983,59
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	86 129,92	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 025,87	-	-	-	1 025,87
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	1 025,87

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité

Exprimés en milliers d'EUR	Ventilation par durée résiduelle						
	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 025,87	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 025,87	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD+/-	Devise 02 +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	31,87	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	31,87	-	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux ⁽¹⁾ dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES " et "NON NOTES est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

⁽¹⁾ les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PARIS	9,09	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						-

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31.12.2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	1 234,77
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créiteurs divers	-
Total des créances	1 234,77
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-26 698,63
Frais de gestion	-121 592,11
Dépôts de garantie	-
Frais dépositaire sur transactions	-4 982,00
Total des dettes	-153 272,74
Total des créances et dettes	-152 037,97

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (1)
Frais de gestion financière ⁽¹⁾ et frais de fonctionnement et Autres services	Actif net	- part A : 2,34% ttc maximum - part R : 1,60% ttc maximum - part I : 1,20% ttc maximum - part H : 1,20% ttc maximum
Commissions de mouvement ⁽²⁾	Prélèvement sur chaque transaction	0,36% TTC maximum du montant brut de la transaction excepté pour les obligations, seulement 0,06% maximum du montant brut de la transaction
Commission de surperformance	Actif net	12,00% ttc de la performance annuelle du FCP au-delà d'une valorisation minimale nette de 7% sur un an en « high-on-high »

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

(2) Clé de répartition des commissions de mouvement :

- La société de gestion : entre 90 et 100%
- Le dépositaire : entre 0 et 10%

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621- 5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus et sont à la charge du fonds.

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Les modalités de calcul de la commission de surperformance (CSP) :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé ». Les modalités de calcul de la commission de surperformance, à compter du 1er janvier 2022, pour les parts A, H, I et R sont les suivantes : la période de référence 1 est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle d'une performance minimale nette de 7% sur un an.

La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à une performance minimale de 7% par an soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Si l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence et que la valeur liquidative excède celle du High-on-High, la provision est perçue par la société de gestion (cette provision représentera 12% ttc de la différence entre ces deux actifs) et une nouvelle période d'observation débute. Le niveau de l'actif de référence retenu pour la nouvelle période d'observation est alors réajusté au niveau de l'actif valorisé du FCP en date de cristallisation.

Si l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence ou que la valeur liquidative est inférieure au High-on-High, aucune provision n'est constatée et la période d'observation se poursuit une année (et ce jusqu'à une période de 5 années maximum), en conservant le niveau initial d'actif de référence.

Les commissions de surperformance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction de l'actif pour obtenir la valeur liquidative nette des parts du FCP. Si au bout d'une durée de cinq ans les sous-performances constatées précédemment ne sont pas compensées par des surperformances, une réinitialisation sera mise en œuvre.

La date de départ de la première période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance.

PART A

FR0010544791	31.12.2024
Frais fixes	639 166,74
Frais fixes en % actuel	2,34
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART H

FR0013392115	31.12.2024
Frais fixes	10 152,86
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR0011672757	31.12.2024
Frais fixes	937 499,56
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART R

FR0013430550	31.12.2024
Frais fixes	118 514,82
Frais fixes en % actuel	1,60
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31.12.2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0013280237	GAY-LUSSAC EUROPE FLEX PART I	1 911 609,00
	FR0014000EI9	GAY-LUSSAC GREEN IMPACT FCP PART R	728 640,00
	FR0013228327	GAY-LUSSAC SMALLCAPS PART I	1 419 684,75
Total			4 059 933,75

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	1 159 196,94	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 159 196,94	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 159 196,94	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART A

FR0010544791	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	101 769,79	-
Total	101 769,79	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART H

FR0013392115	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 268,82	-
Total	11 268,82	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0011672757	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 000 836,07	-
Total	1 000 836,07	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART R

FR0013430550	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	45 322,26	-
Total	45 322,26	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 734 523,75	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	1 734 523,75	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	1 734 523,75	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART A

FR0010544791	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	448 495,47	-
Total	448 495,47	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART H

FR0013392115	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	28 247,83	-
Total	28 247,83	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0011672757	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 185 509,27	-
Total	1 185 509,27	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART R

FR0013430550	31.12.2024	*31.12.2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	72 271,18	-
Total	72 271,18	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (hors IFT)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			86 129 916,77	94,57
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			86 129 916,77	94,57
Ameublement			1 938 128,50	2,13
ROCHE BOBOIS SA	EUR	50 341	1 938 128,50	2,13
Audiovisuel et divertissements			2 217 280,00	2,43
GAUMONT	EUR	26 240	2 217 280,00	2,43
Chimie de base			2 157 067,50	2,37
HOLLAND COLOURS NV	EUR	23 835	2 157 067,50	2,37
Composants et équipements électriques			9 496 598,00	10,43
CEMBRE	EUR	90 000	3 748 500,00	4,12
PERRIER (GERARD)	EUR	64 010	5 748 098,00	6,31
Construction individuelle			3 392 532,00	3,72
HEXAOM SA	EUR	52 505	1 386 132,00	1,52
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS	EUR	48 000	2 006 400,00	2,20
Conteneurs et emballages			2 891 304,00	3,17
BAIKOWSKI SA	EUR	67 215	1 048 554,00	1,15
GROUPE GUILLIN SA	EUR	65 000	1 842 750,00	2,02
Détaillants et grossistes Alimentation			522 015,00	0,57
VENTE UNIQUE COM SA	EUR	40 155	522 015,00	0,57
Distributeurs Bricolage			2 016 000,00	2,21
SAMSE	EUR	14 000	2 016 000,00	2,21
Divers produits de consommation courante			621 000,00	0,68
BOA CONCEPT	EUR	36 000	621 000,00	0,68
Équipements électroniques			3 745 400,00	4,11
PRECIA SA	EUR	122 000	3 745 400,00	4,11
Établissements de soins de santé			928 958,60	1,02
LNA SANTE SA	EUR	38 546	928 958,60	1,02
Fer et acier			1 865 600,00	2,05
JACQUET METALS SA	EUR	110 000	1 865 600,00	2,05
Fournisseurs industriels			2 065 750,00	2,27
GROLLEAU SA	EUR	65 000	263 250,00	0,29
THERMADOR GROUPE	EUR	25 000	1 802 500,00	1,98
Gestionnaires d'actifs			2 063 600,00	2,27
COMPAGNIE LEBON	EUR	22 000	2 063 600,00	2,27
Habillement et accessoires			4 459 582,52	4,90
DELTA PLUS GROUP	EUR	26 841	1 497 727,80	1,65
FOPE SPA	EUR	71 500	1 716 000,00	1,88

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
PATTERN SPA	EUR	257 408	1 245 854,72	1,37
Industries diversifiées			1 579 500,00	1,73
TXT E SOLUTIONS SPA	EUR	45 000	1 579 500,00	1,73
Internet			1 344 000,00	1,47
SIDETRADE	EUR	6 000	1 344 000,00	1,47
Logiciels			4 189 282,00	4,60
EQUASENS	EUR	28 000	1 239 000,00	1,36
LINEDATA SERVICES	EUR	24 264	2 076 998,40	2,28
PLANISWARE	EUR	14 000	393 680,00	0,43
STREAMWIDE	EUR	15 274	479 603,60	0,53
Organisme formation professionnel et de placement			331 464,00	0,36
FREELANCE.COM	EUR	110 488	331 464,00	0,36
Pharmacie			4 704 980,00	5,17
BOIRON	EUR	80 000	2 144 000,00	2,36
GUERBET	EUR	20 100	538 680,00	0,59
VETOQUINOL	EUR	27 000	2 022 300,00	2,22
Prestataires de soins de santé			4 368 000,00	4,80
GRUPO CLINICA BAVIERA	EUR	140 000	4 368 000,00	4,80
Produits de loisirs			2 614 021,40	2,87
BENETEAU	EUR	55 000	485 100,00	0,53
FONTAINE PAJOT	EUR	12 377	1 215 421,40	1,34
PISCINES DESJOYAUX	EUR	70 000	913 500,00	1,00
Produits de soin personnel			816 000,00	0,90
INTER PARFUMS	EUR	20 000	816 000,00	0,90
Produits ménagers durables			945 000,00	1,04
EINHELL GERMANY AG PREFERRED SHARE	EUR	15 000	945 000,00	1,04
SCPI bien immobilier industriel et bureautique			2 722 500,00	2,99
ARGAN RAIT	EUR	45 000	2 722 500,00	2,99
SCPI industrielles			1 065 000,00	1,17
ATLAND	EUR	25 000	1 065 000,00	1,17
Services d'élimination des déchets			428 400,00	0,47
DERICHEBOURG ACT.	EUR	80 000	428 400,00	0,47
Services d'investissements			445 061,55	0,49
BOURSE DIRECT	EUR	102 313	445 061,55	0,49
Services de transport			1 818 840,00	2,00
SMTPC	EUR	65 900	1 818 840,00	2,00
Services informatiques			13 184 651,70	14,48
AUBAY	EUR	16 000	720 000,00	0,79
INFOTEL	EUR	12 393	535 377,60	0,59
IT LINK	EUR	32 766	832 256,40	0,91
NEURONES	EUR	141 987	6 240 328,65	6,85

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
QUEST HOLDINGS S A	EUR	498 095	2 983 589,05	3,28
SWORD GROUP	EUR	26 000	928 200,00	1,02
WAVESTONE SA	EUR	22 000	944 900,00	1,04
Services spécialisés aux consommateurs			3 722 400,00	4,09
CEWE STIFT AKT	EUR	36 000	3 722 400,00	4,09
Voyage et tourisme			1 470 000,00	1,61
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	10 000	1 470 000,00	1,61
Parts d'OPC et fonds d'investissements			4 059 933,75	4,46
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			4 059 933,75	4,46
GAY-LUSSAC EUROPE FLEX PART I	EUR	150	1 911 609,00	2,10
GAY-LUSSAC GREEN IMPACT FCP PART R	EUR	4 600	728 640,00	0,80
GAY-LUSSAC SMALLCAPS PART I	EUR	9,2	1 419 684,75	1,56
Total			90 189 850,52	99,03

INVENTAIRES DES IFT (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
OACT 250313 USD/EUR H	9 087,73	-	USD	720 037,69	EUR	-710 949,96	FR0013392 115
Total	9 087,73	-		720 037,69		-710 949,96	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)		

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

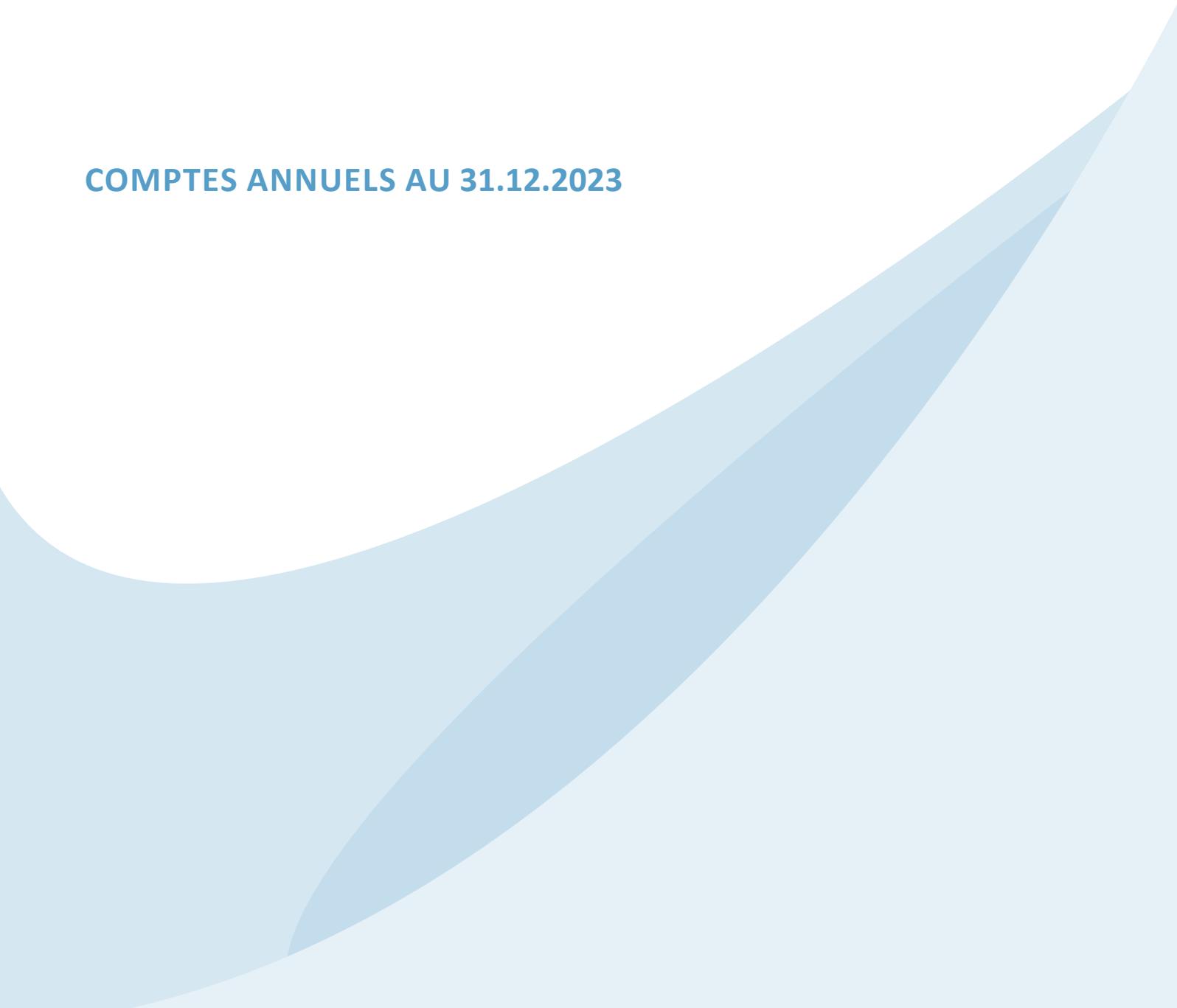
(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	90 189 850,52
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	9 087,73
Autres actifs (+)	1 027 108,79
Autres passifs (-)	-153 272,74
Total = actif net	91 072 774,30

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2023



BILANactif

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	110 215 710,55	99 111 685,07
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	105 296 403,47	94 307 294,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	4 919 307,08	4 804 391,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 726 431,02	2 116 723,95
Opérations de change à terme de devises	1 500 762,25	1 991 632,61
Autres	225 668,77	125 091,34
Comptes financiers	793 922,76	3 243 081,60
Liquidités	793 922,76	3 243 081,60
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	112 736 064,33	104 471 490,62

BILAN passif

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	106 857 850,19	87 479 431,31
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 596 285,84	13 976 337,71
• Résultat de l'exercice	1 033 669,70	771 247,76
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	110 487 805,73	102 227 016,78
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	2 248 258,60	2 244 473,84
Opérations de change à terme de devises	1 538 414,70	2 012 688,90
Autres	709 843,90	231 784,94
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	112 736 064,33	104 471 490,62

HORS-bilan

31.12.2023

31.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	50 466,53	7 002,89
• Produits sur actions et valeurs assimilées	2 365 802,62	2 496 004,78
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 416 269,15	2 503 007,67
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-624,08	-23 717,83
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-624,08	-23 717,83
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 415 645,07	2 479 289,84
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 506 347,26	-1 618 316,19
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	909 297,81	860 973,65
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	124 371,89	-89 725,89
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 033 669,70	771 247,76

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

a. Règles d'évaluation des actifs

1- Méthode d'évaluation

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours connu.
- Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.
- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.
- Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les contrats :
 - Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.
 - La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.
 - La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.
 - Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.
 - Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.
- Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

2- Modalités pratiques

Les bases de données utilisées sont Bloomberg et Télékurs.

- Asie-Océanie : extraction après-midi pour une cotation au cours de clôture du jour.
- Amérique : extraction matin pour une cotation au cours de clôture de la veille.
extraction fin d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.
- Europe : extraction matin (J+1) pour une cotation au cours de clôture du jour.
extraction début d'après-midi pour une cotation au cours d'ouverture du jour.



- Contributeurs : extractions sur mesure en fonction des disponibilités des prix, et des modalités définies par la Société de Gestion.

Le fixing utilisé pour les devises est le fixing BCE.

b. Méthodes de comptabilisation

- Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des revenus des instruments financiers est celui du coupon couru.
- La comptabilisation de l'enregistrement des frais de transaction se fait en frais inclus.

c. Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

- Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.
- La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.
- La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.
- La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

d. Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.

Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux, barème (1)
Frais de gestion financière ⁽¹⁾ et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	- part A : 2,34% ttc maximum - part R : 1,60% ttc maximum - part I : 1,20% ttc maximum - part H : 1,20% ttc maximum
Commissions de mouvement ⁽²⁾	Prélèvement sur chaque transaction	0,36% TTC maximum du montant brut de la transaction excepté pour les obligations, seulement 0,06% maximum du montant brut de la transaction
Commission de surperformance	Actif net	12,00% ttc de la performance annuelle du FCP au-delà d'une valorisation minimale nette de 7% sur un an en « high-on-high »

(1) La société de gestion a dénoncé l'option à la TVA le 01/10/2015 en application de l'article L-260 B du Code Général des Impôts.

(2) Clé de répartition des commissions de mouvement :

- La société de gestion : entre 90 et 100%
- Le dépositaire : entre 0 et 10%

Les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement de créances ou d'une procédure pour faire valoir un droit, les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du d) du 3° du II de l'article L.621- 5-3 du code monétaire et financier, les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents, sont hors champs des blocs de frais évoqués ci-dessus et sont à la charge du fonds.

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel de l'OPCVM.

Les modalités de calcul de la commission de surperformance (CSP) à compter du 1er janvier 2022:

Les modalités de calcul de la commission de surperformance pour les parts A, H, I et R sont les suivantes : la période de référence 1 est fixée à cinq ans. Elle correspond à la période durant

laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle d'une performance minimale nette de 7% sur un an.

La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq ans maximum, toute sous-performance de l'OPCVM par rapport à une performance minimale de 7% par an soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

La commission de surperformance n'est due que si la performance de la part est supérieure au hurdle rate selon le modèle dit « high-on-high ».

Les commissions de surperformance sont calculées à chaque date de calcul de valeur liquidative et provisionnées afin de venir en déduction de l'actif pour obtenir la valeur liquidative nette des parts du FCP.

Si au bout d'une durée de cinq ans les sous-performances constatées précédemment ne sont pas compensées par des surperformances, une réinitialisation sera mise en oeuvre.

La date de départ de la première période de référence de la performance de cinq ans débute le 1er janvier 2022.

La performance du FCP sur la période de référence est calculée après imputation des frais de fonctionnement et de gestion et avant commission de surperformance.

e. Devise de comptabilité

La comptabilité de l'OPCVM est effectuée en euro.

f. Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

g. Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

Changements intervenus : Néant.

Changements à intervenir : Néant.

h. Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

i. Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

j. Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation intégrale du résultat net et des plus-values nettes pour les parts A, R, I, et H.



2 évolution actif net

	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	102 227 016,78	112 678 376,02
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	25 320 180,11	42 055 611,36
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-24 281 105,70	-30 821 087,43
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 802 998,18	15 945 803,02
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 091 620,16	-3 015 177,90
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-12 892,41	-25 390,28
Différences de change	-112 097,82	211 229,34
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 726 028,94	-35 663 321,00
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	8 128 596,10	4 402 567,16
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 402 567,16	40 065 888,16
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	909 297,81	860 973,65
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	110 487 805,73	102 227 016,78

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	793 922,76
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	793 922,76	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	1 500 762,25	-	-	-
Comptes financiers	13 119,99	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		1 726 431,02
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		1 500 762,25
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		220 569,49
Souscriptions à recevoir		5 099,28
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		2 248 258,60
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		1 538 414,70
Autres Dettes :		
Rachat à payer		301 422,31
Achats règlements différés		267 965,82
Frais provisionnés		134 664,77
Commissions de mouvement		5 791,00
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART A / FR0010544791	7 733,382	4 661 719,71	9 519,355	5 636 689,12
PART H / FR0013392115	3,266	525 359,48	6,9	1 120 189,57
PART I / FR0011672757	60,1874	16 680 901,89	51,8144	14 291 243,38
PART R / FR0013430550	22 881,413	3 452 199,03	22 182,356	3 232 983,63
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010544791		3 248,50		-
PART H / FR0013392115		-		-
PART I / FR0011672757		-		-
PART R / FR0013430550		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010544791		3 248,50		-
PART H / FR0013392115		-		-
PART I / FR0011672757		-		-
PART R / FR0013430550		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART A / FR0010544791		-		-
PART H / FR0013392115		-		-
PART I / FR0011672757		-		-
PART R / FR0013430550		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART A / FR0010544791	2,34
-----------------------	------

PART H / FR0013392115	1,20
-----------------------	------

PART I / FR0011672757	1,20
-----------------------	------

PART R / FR0013430550	1,60
-----------------------	------

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART A / FR0010544791	-
-----------------------	---

PART H / FR0013392115	-
-----------------------	---

PART I / FR0011672757	-
-----------------------	---

PART R / FR0013430550	-
-----------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc **4 919 307,08**

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	31.12.2023	31.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 033 669,70	771 247,76
Total	1 033 669,70	771 247,76

PART A / FR0010544791	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	46 606,48	-21 911,21
Total	46 606,48	-21 911,21
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART H / FR0013392115	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	18 764,18	22 748,76
Total	18 764,18	22 748,76
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0011672757	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	888 576,31	711 565,74
Total	888 576,31	711 565,74
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART R / FR0013430550	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	79 722,73	58 844,47
Total	79 722,73	58 844,47
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	31.12.2023	31.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 596 285,84	13 976 337,71
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 596 285,84	13 976 337,71

PART A / FR0010544791	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	672 812,87	3 723 168,44
Total	672 812,87	3 723 168,44
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART H / FR0013392115	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 442,44	483 945,52
Total	-1 442,44	483 945,52
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0011672757	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 705 000,90	8 624 723,07
Total	1 705 000,90	8 624 723,07
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART R / FR0013430550	31.12.2023	31.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	219 914,51	1 144 500,68
Total	219 914,51	1 144 500,68
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 17 décembre 2007.

Devise					
EUR	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	110 487 805,73	102 227 016,78	112 678 376,02	96 152 499,89	75 841 340,42

PART A / FR0010544791	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	44 077,242	45 863,215	41 873,714	48 230,311	58 536,386
Valeur liquidative	637,38	598,8	728,78	522,43	433,26
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	16,32	80,70	117,43	11,52	-0,14

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART H / FR0013392115	Devise de la part et de la valeur liquidative : USD				
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	8,987	12,6205	27,491	71,377	74,767
Valeur liquidative	184 677,83	171 595,38	206 109,66	145 332,24	118 261,21
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	1 927,52	40 148,49	48 642,69	-5 084,82	3 965,57

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0011672757		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	239,284	230,911	185,369	209,192	194,801
Valeur liquidative	299 515,27	278 194,6	334 746,62	237 573,83	195 549,6
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	10 838,90	40 432,37	56 529,17	6 618,94	1 943,62

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART R / FR0013430550		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	57 314,006	56 614,949	83 334,467	99 163,389	42 127,34
Valeur liquidative	160,91	150,05	181,28	129,11	107,19
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	5,22	21,25	30,12	2,65	-0,73

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR0004040608	ABC ARBITRAGE	PROPRE	93 334,00	448 469,87	EUR	0,41
FR0000053027	AKWEL SA	PROPRE	4 791,00	77 422,56	EUR	0,07
FR0010481960	ARGAN RAIT	PROPRE	25 000,00	2 130 000,00	EUR	1,93
FR0013455482	ATLAND	PROPRE	9 327,00	378 676,20	EUR	0,34
FR0000063737	AUBAY	PROPRE	26 000,00	1 082 900,00	EUR	0,98
FR0013384369	BAIKOWSKI SA	PROPRE	30 000,00	525 000,00	EUR	0,48
FR0004174233	BILENDI	PROPRE	80 000,00	1 248 000,00	EUR	1,13
FR0011365907	BOA CONCEPT	PROPRE	36 949,00	860 911,70	EUR	0,78
FR0000074254	BOURSE DIRECT	PROPRE	201 106,00	1 057 817,56	EUR	0,96
IT0001128047	CEMBRE	PROPRE	90 000,00	3 348 000,00	EUR	3,03
DE0005403901	CEWE STIFT AKT	PROPRE	40 000,00	4 048 000,00	EUR	3,66
FR0004152882	CLASQUIN	PROPRE	11 150,00	1 377 025,00	EUR	1,25
FR0013335742	COGELEC SAS	PROPRE	61 145,00	443 301,25	EUR	0,40
FR0000121295	COMPAGNIE LEBON	PROPRE	10 500,00	1 005 900,00	EUR	0,91
FR0000054132	DELFINGEN INDUSTRY	PROPRE	16 000,00	788 800,00	EUR	0,71
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP	PROPRE	26 499,00	2 051 022,60	EUR	1,86
FR0000053381	DERICHEBOURG ACT.	PROPRE	136 867,00	695 284,36	EUR	0,63
IT0005347429	DIGIT VAL RG	PROPRE	30 000,00	1 854 000,00	EUR	1,68
DE0005654933	EINHELL GERMANY AG	PROPRE	7 000,00	1 155 000,00	EUR	1,05
FR0011466069	EKINOPS	PROPRE	210 000,00	1 230 600,00	EUR	1,11
GRS503003014	ENTERSOFT SA	PROPRE	159 269,00	1 012 950,84	EUR	0,92
GRS498003003	EPSILON NET SA	PROPRE	180 000,00	1 720 800,00	EUR	1,56
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	48 000,00	2 932 800,00	EUR	2,65
IT0005203424	FOPE SPA	PROPRE	63 750,00	1 874 250,00	EUR	1,70
FR0010485268	FONTAINE PAJOT	PROPRE	17 500,00	2 003 750,00	EUR	1,81

GAY-LUSSAC MICROCAPS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0000034894	GAUMONT	PROPRE	32 228,00	3 158 344,00	EUR	2,86
FR0000033888	GEVELOT	PROPRE	6 485,00	1 348 880,00	EUR	1,22
IT0005221517	GPI SPA	PROPRE	161 602,00	1 611 171,94	EUR	1,46
FR0000065971	GRAINES VOLTZ	PROPRE	14 653,00	427 867,60	EUR	0,39
FR0014005ZM5	GROLLEAU SA	PROPRE	65 000,00	324 350,00	EUR	0,29
FR0012819381	GROUPE GUILLIN SA	PROPRE	71 000,00	2 193 900,00	EUR	1,99
ES0119037010	GRUPO CLINICA BAVIERA	PROPRE	195 000,00	4 485 000,00	EUR	4,06
FR0000032526	GUERBET	PROPRE	57 000,00	1 111 500,00	EUR	1,01
FR0004159473	HEXAOM SA	PROPRE	85 000,00	1 657 500,00	EUR	1,50
NL0000440311	HOLLAND COLOURS NV	PROPRE	26 335,00	2 304 312,50	EUR	2,09
FR0000071797	INFOTEL	PROPRE	64 777,00	3 433 181,00	EUR	3,11
DE0005859698	INVISION SOFTWARE	PROPRE	20 741,00	126 520,10	EUR	0,11
FR0000072597	IT LINK	PROPRE	38 387,00	1 124 739,10	EUR	1,02
IT0005075764	ITALIAN WINE BRANDS SPA	PROPRE	45 677,00	866 949,46	EUR	0,78
FR0000033904	JACQUET METALS SA	PROPRE	48 928,00	958 988,80	EUR	0,87
FR0013030152	LA FRANCAISE DE IENERGIE SA	PROPRE	8 000,00	409 600,00	EUR	0,37
FR0004023208	LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS	PROPRE	23 328,00	1 208 390,40	EUR	1,09
FR0000038242	LUMIBIRD SA	PROPRE	45 256,00	551 218,08	EUR	0,50
IT0003428445	MARR	PROPRE	200 000,00	2 296 000,00	EUR	2,08
FR0004050250	NEURONES	PROPRE	144 543,00	6 323 756,25	EUR	5,72
IT0003683528	OPENJOBMETIS S.P.A-AGENZIA PER IL LAVORO	PROPRE	99 017,00	1 584 272,00	EUR	1,43
IT0005378143	PATTERN SPA	PROPRE	205 000,00	1 332 500,00	EUR	1,21
FR0000061459	PERRIER (GERARD)	PROPRE	56 000,00	5 588 800,00	EUR	5,06
FR0000061608	PISCINES DESJOYAUX	PROPRE	118 322,00	1 916 816,40	EUR	1,73
FR0014004EC4	PRECIA SA	PROPRE	143 069,00	4 506 673,50	EUR	4,08
FR0000060071	SAMSE	PROPRE	20 773,00	4 196 146,00	EUR	3,80
FR0010202606	SIDETRADE	PROPRE	13 937,00	2 257 794,00	EUR	2,04
FR0004016699	SMTPC	PROPRE	60 000,00	1 668 000,00	EUR	1,51
FR0010528059	STREAMWIDE	PROPRE	34 433,00	719 649,70	EUR	0,65
FR0004180578	SWORD GROUP	PROPRE	98 870,00	3 939 969,50	EUR	3,57

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0001454435	TXT E SOLUTIONS SPA	PROPRE	65 000,00	1 288 300,00	EUR	1,17
FR0004186856	VETOQUINOL	PROPRE	19 482,00	1 994 956,80	EUR	1,81
FR0004045847	VOYAGEURS DU MONDE	PROPRE	17 554,00	2 264 466,00	EUR	2,05
FR0010688440	WEDIA	PROPRE	31 361,00	765 208,40	EUR	0,69
Total Action				105 296 403,47		95,30
O.P.C.V.M.						
FR0013280237	GAY-LUSSAC EUROPE FLEX PART I	PROPRE	200,00	2 641 994,00	EUR	2,39
FR0014000E19	GAY-LUSSAC GREEN IMPACT FCP PART R	PROPRE	4 600,00	756 470,00	EUR	0,68
FR0013228327	GAY-LUSSAC SMALLCAPS PART I	PROPRE	9,20	1 520 843,08	EUR	1,38
Total O.P.C.V.M.				4 919 307,08		4,45
Total Valeurs mobilières				110 215 710,55		99,75
Liquidités						
AUTRES						
	FRAIS DÉPO SUR TRANS	PROPRE	-5 791,00	-5 791,00	EUR	-0,01
Total AUTRES				-5 791,00		-0,01
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-301 422,31	-301 422,31	EUR	-0,27
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-267 965,82	-267 965,82	EUR	-0,24
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	780 802,77	780 802,77	EUR	0,71
	BANQUE USD SGP	PROPRE	14 497,59	13 119,99	USD	0,01
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	5 099,28	5 099,28	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	220 569,49	220 569,49	EUR	0,20
Total BANQUE OU ATTENTE				450 203,40		0,41
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-52 680,54	-52 680,54	EUR	-0,05
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 494,47	-1 494,47	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-68 573,03	-68 573,03	EUR	-0,06
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-11 916,73	-11 916,73	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-134 664,77		-0,12
Total Liquidités				309 747,63		0,28
Change a terme						
Change a terme						
	OACT 240313 USD/EUR H	RECU	1 556 000,00	1 405 009,59	USD	1,27
	OACT 240313 USD/EUR H	VERSE	-1 442 450,31	-1 442 450,31	EUR	-1,31

GAY-LUSSAC MICROCAPS

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 240313 USD/EUR H	RECU	49 000,00	44 216,99	USD	0,04
	OACT 240313 USD/EUR H	VERSE	-44 728,43	-44 728,43	EUR	-0,04
	OACT 240313 USD/EUR H	RECU	57 000,00	51 535,67	USD	0,05
	OACT 240313 USD/EUR H	VERSE	-51 235,96	-51 235,96	EUR	-0,05
Total Change a terme				-37 652,45		-0,03
Total Change a terme				-37 652,45		-0,03
Total GAY-LUSSAC MICROCAPS				110 487 805,73		100,00

INFORMATIONS SFDR

ANNEXE III

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Gay-Lussac Microcaps

Identifiant de l'entité légale : 969500700Z08JFGFNG43

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif environnemental : ___% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Elle a réalisé des investissements durables avec un objectif social : ___%	<input type="checkbox"/> Il a favorisé les caractéristiques environnementales et sociales (E/S) ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques. bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> avec un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Elle a promu les caractéristiques de l'E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été respectées ?

En tant que fonds classés article 8, le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Afin de mesurer l'atteinte de ces objectifs, particulièrement l'atténuation du changement climatique, plusieurs indicateurs sont calculés et comparés à l'indice de référence avec l'objectif d'être toujours meilleur. Pour cela, le fonds regarde en priorité l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Le fonds regarde aussi l'exposition au charbon, aux combustibles fossiles ainsi qu'un score d'exposition au risque de biodiversité.

Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité ayant pour but l'atténuation du changement climatique sont l'intensité carbone ainsi que l'alignement aux Accords de Paris. Les indicateurs de durabilité sont à retrouver dans le reporting extra-financier semestriel du fonds ci-joint : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/docs/gay-lussac-microcaps_12_2024_reporting-extra-financier_fr_fr.pdf

...et par rapport aux périodes précédentes ?

L'intensité carbone scope 1+2 est passée de 8.32 à 19.9 et de 129.61 à 200.8 pour le scope 3. En 2023, l'alignement aux Accords de Paris était de 0%, il est maintenant de 12%.

Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice significatif à un objectif d'investissement durable environnemental ou social ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR sans réaliser d'investissements durables.

— — — *Comment les indicateurs d'impact négatif sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en compte ?*

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.

— — — *Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :*

Le fonds n'est pas investi dans des objectifs environnementaux ou sociaux durables, et cette information n'est donc pas pertinente pour le fonds.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Gay-Lussac Microcaps a pris en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers le déploiement de la méthodologie ISR propre à Gay-Lussac Gestion dans le processus d'investissement des différents produits de la gamme de fonds.

L'implémentation de cette méthodologie se fait au travers de plusieurs outils :

- Politique d'exclusion sectorielle,
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote,
- Un suivi des controverses des entreprises émettrices,
- Suivi et recherche d'indicateurs clés d'impact (KPIs) négatifs obligatoires, tels que définis de l'Annexe I du règlement 2022/1288,
- Respect des codes internationaux,
- Signataire des UN-PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088, le Fonds vise à contribuer à la transparence sur les principaux impacts négatifs des investissements grâce aux indicateurs PAI obligatoires dans le rapport extra-financier semestriel.

Principales incidences négatives	Description des principales incidences négatives	Méthode(s) d'atténuation
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES Scope 1 et 2, et émissions de GES Scope 3. Sur base des émissions absolues, soit publiées, soit estimées. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO2. De nombreux types de GES sont pris en compte et exprimés en tonnes de CO2.	Exclusions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact ; suivi des controverses ; prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Empreinte carbone	$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{investor company's enterprise value}} \times \text{investor company's Scope 1, 2 and 3 GHG} \right)}{\text{current value of all investments (EM)}}$	
Intensité carbone	$\frac{\sum_i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{current value of all investments (EM)}} \times \frac{\text{investor company's Scope 1, 2 and 3 GHG}}{\text{investor company's EM revenue}} \right)}{\text{investor company's EM revenue}}$	
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles. Sur base de l'identification des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de divers types de carburants fossiles.	Exclusion pour toutes les stratégies du charbon thermique et restrictions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact
Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Exprimée en pourcentage de la consommation totale par rapport à la consommation d'énergies renouvelables.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Intensité de consommation énergétique	Gigawatt-heure sur million d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds.	Indicateur d'impact à développer
Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité	<p>Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Il s'agit de la part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont une incidence négative sur ces zones :</p> <ul style="list-style-type: none"> - entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et - lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre conformément à certaines lois. 	Indicateur biodiversité : transparence dans les rapports périodiques extra-financiers
Emissions rejetées dans l'eau	Tonnes d'émissions toxiques par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds. Les émissions toxiques rejetées dans l'eau concernent notamment les nitrates, les émissions directes de phosphate, ou encore les émissions directes de pesticides.	Indicateur d'impact à développer, suivi des controverses
Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux divisé par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG, Suivi des controverses
Violations des principes de l'UN Global Compact ou des principes de l'OCDE	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont considérées comme violant les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.	Suivi des controverses, exclusions normatives
Mixité du conseil d'administration	Rapport moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG

Inégalité de rémunération H/F	Les inégalités de revenus salariaux entre les hommes et les femmes se définissent par un écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart souvent exprimé en pourcentage des revenus des hommes.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et armes biologiques)	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques.	Politique d'exclusion sectorielle



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
NEURONES	Information	6,85%	France
GERARD PERRIER	Industrials	6,31%	France
CLINICA BAVIERA	Health Care	4,80%	Espagne
CEMBRE SPA	Industrials	4,12%	Italie
PRECIA	Industrials	4,11%	France
CEWE STIFTUNG & QUEST HOLDINGS	Industrials	4,09%	Allemagne
ARGAN	Information	3,28%	Grèce
GAUMONT SA	Real Estate	2,99%	France
HOLLAND	Communication	2,43%	France
BOIRON SA	Materials	2,37%	Pays-Bas
LINEDATA	Health Care	2,35%	France
COMPAGNIE	Information	2,28%	France
VETOQUINOL SA	Financials	2,27%	France
	Health Care	2,22%	France

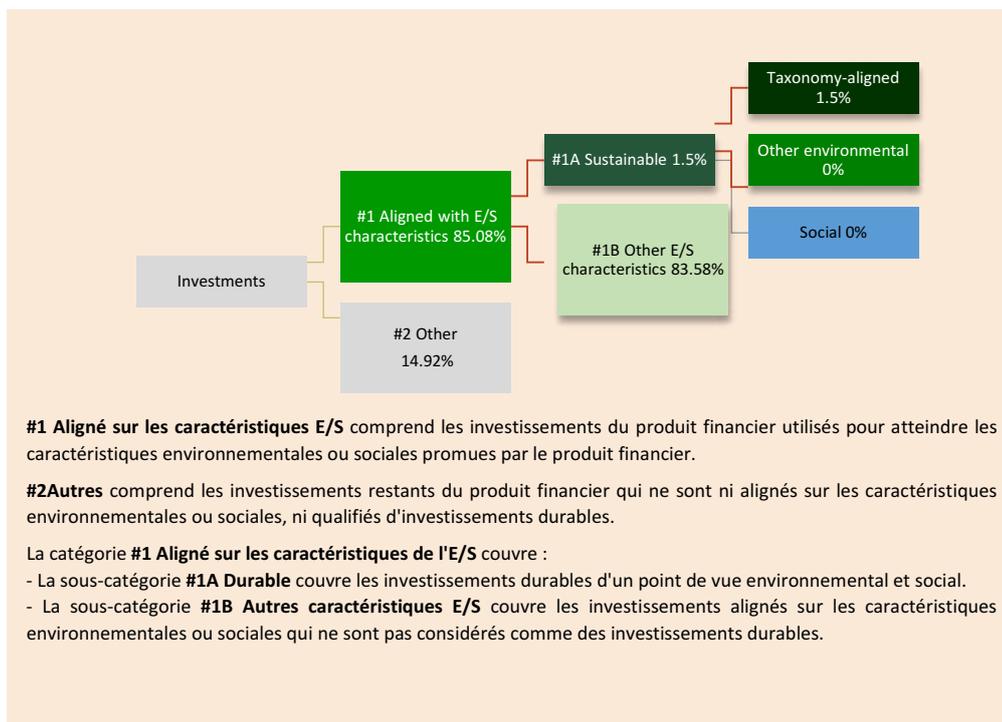
La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion** des investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir **01/01/24-31/12/24**



Quelle est la proportion d'investissements liés au développement durable ?

La proportion était de 1.5%.

● Quelle était la répartition des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Biens Industriels	28,10%
Technologie	20,92%
Cons. et Serv. cycliques	15,21%
Santé	12,34%
Finance & Immobilier	9,11%
Produits de base	5,54%
Monétaire	5,42%
Services de communication	2,43%
Cons. et Serv. N cycliques	0,89%
Exposition aux combustibles fossiles (extraction, stockage...)	0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 8 de la SFDR cependant il y a eu 1.5% des investissements alignés à la Taxonomie européenne.

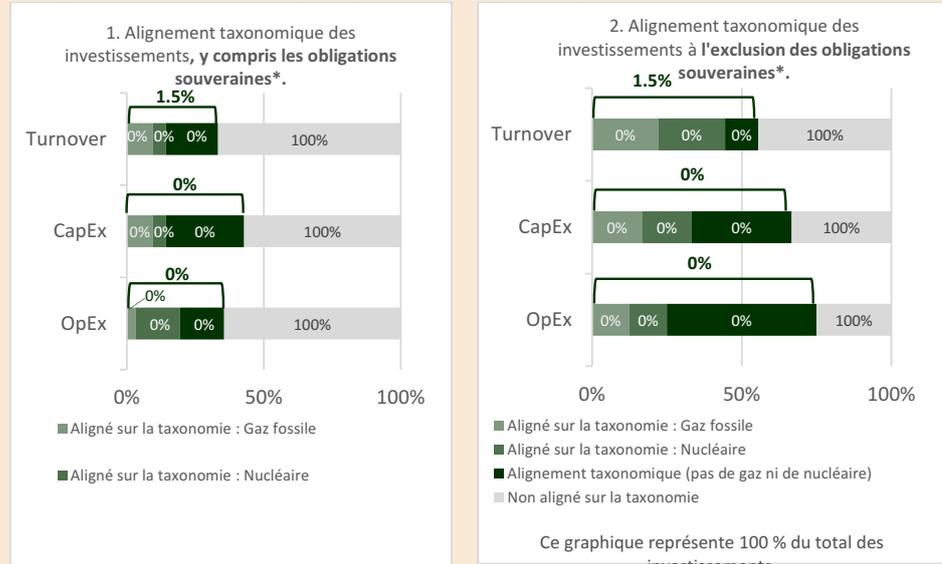
● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?¹

Oui :

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1214.

Dans le gaz fossile
 Dans l'énergie nucléaire
 Non

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?** Le fonds n'est pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La part des investissements réalisés dans les activités transitoires et habilitantes est de 0 %.



Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE ?

Le fonds n'est pas investi dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas conforme à la taxonomie de l'UE.



Quelle est la part des investissements socialement durables ?

Le fonds n'est pas investi dans des investissements socialement durables.



Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "autres", , quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les 14.92 % d'investissements inclus dans la rubrique "#2 Autres" sont des investissements pour lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes pour procéder à une évaluation.

Cependant, le compartiment Gay-Lussac Microcaps a mis en place une politique stricte d'exclusion des secteurs suivants afin d'établir des garanties environnementales ou sociales minimales :

Exclusion stricte	<ul style="list-style-type: none"> - Production et commercialisation d'armes chimiques, d'armes biologiques et d'armes à l'uranium appauvri, - Fabrication, stockage et services relatifs aux mines antipersonnel et aux bombes à fragmentation, conformément aux conventions d'Ottawa et d'Oslo, - Les entreprises qui violent les 10 principes du Pacte mondial des Nations unies, - Les entreprises qui violent les normes internationales.
Exclusion jusqu'à 5% du chiffre d'affaires	<ul style="list-style-type: none"> - Production de cannabis récréatif, - Production, exploitation, transport et stockage du charbon thermique, - Activités liées à la pornographie ; - Activités liées aux jeux d'argent, - Production et exploitation de combustibles fossiles non conventionnels.
Exclusion jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires	Production de tabac.
Exclusion jusqu'à 30 % (inclus) du chiffre d'affaires	Production et exploitation de combustibles fossiles conventionnels. (en amont et en aval)



Quelles actions ont été entreprises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds assure la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales en procédant à des évaluations approfondies de la durabilité des investissements. Ces évaluations permettent d'obtenir une compréhension claire des sujets ESG les plus importants de chaque entreprise. Sur cette base, une feuille de route est élaborée afin de pouvoir juger les progrès réalisés. De plus les gérants et analystes engagent la direction des entreprises investies afin de s'assurer des progrès réalisés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues.

● **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?**

Pas d'indice de référence.

● **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport aux indicateurs de durabilité afin de déterminer l'adéquation de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Pas d'indice de référence.

● **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Pas d'indice référence.

● **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice général du marché ?**

L'an dernier, le produit financier a fait -2.6% pendant que l'indice a réalisé 1.8%.

